



Enquête Nationale Périnatale

Octobre 2020

Information des enquêteurs

Des données périnatales sont indispensables au niveau national pour suivre l'évolution de la santé, établir des comparaisons entre pays et évaluer l'impact de certaines recommandations ou mesures publiques. Le Ministère des Solidarités et de la Santé souhaite réaliser à intervalle régulier des enquêtes nationales périnatales pour produire ces données. Chaque enquête repose sur le principe d'un recueil d'informations sur l'état de santé et les soins périnataux à partir d'un échantillon représentatif des naissances. Celui-ci correspond à toutes les naissances survenues pendant l'équivalent d'une semaine sur l'ensemble des départements français.

Cinq enquêtes nationales périnatales ont été réalisées, en 1995, 1998, 2003, 2010 et 2016. Elles ont montré des modifications importantes de la santé, des facteurs de risque et des pratiques.

La prématurité a augmenté de manière continue, alors que la proportion d'enfants de petit poids a augmenté puis diminué. La situation sociodémographique des femmes s'est améliorée, avec par exemple une augmentation du niveau d'études (plus de 55% des femmes ont un niveau d'études supérieur au bac en 2016) ; en revanche l'âge maternel à l'accouchement est de plus en plus élevé (12% de femmes de plus de 35 ans en 1995 contre 19% en 2016). La surveillance prénatale s'est renforcée avec un plus grand nombre de consultations, mais la part des femmes qui commencent leur suivi après la fin du premier trimestre a augmenté en 2010. Le taux de césariennes a régulièrement augmenté mais il y a eu une tendance récente à une stabilisation autour de 20% des accouchements. Les données descriptives permettent également d'établir des comparaisons internationales. En particulier les données des Enquêtes nationales périnatales contribuent à l'ensemble des données françaises présentées dans les comparaisons européennes de la santé périnatale dans le projet EURO-PERISTAT. Nous avons ainsi pu montrer que la France se caractérisait par la mortalité la plus élevée d'Europe, et que nous occupons une position plutôt favorable pour notre taux de césariennes.

Pour la première fois en 2021, le recueil initial d'informations à la maternité (entretien auprès des femmes et recueil à partir du dossier médical) sera complété par un suivi à 2 mois du couple mère-enfant (les femmes qui acceptent répondront à un questionnaire par Internet ou par téléphone, géré par une société de services) et un appariement c'est-à-dire une fusion aux données de l'assurance maladie (base médico-administrative du Système National des Données de Santé, SNDS).

1. Principaux objectifs des enquêtes nationales périnatales

- Connaître les principaux indicateurs de l'état de santé des femmes et des enfants, des pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement, et des facteurs de risque périnatal ; il est ainsi possible de suivre les évolutions temporelles à partir des enquêtes nationales antérieures et de faire des comparaisons par rapport à d'autres pays.
- Apporter des informations pour guider les décisions et évaluer les actions entreprises dans le domaine des pratiques médicales ou de la santé publique.
- Mettre à disposition des professionnels de santé et des chercheurs des données représentatives à l'échelle nationale, utiles pour différents objectifs : par exemple réaliser des travaux de recherche ou avoir une population nationale de référence pour des comparaisons réalisées au niveau d'une maternité ou d'une région.
- Fournir des données pour l'enquête EPIFANE portant sur l'alimentation de l'enfant dans sa première année de vie (projet mené par Santé publique France).
- L'appariement avec les données du SNDS apportera des informations très importantes sur la consommation médicale pendant la grossesse et les mois qui suivent. Il permettra également d'avoir des indicateurs de l'état de santé pour les femmes juste avant la grossesse et après, et pour les nourrissons, à travers leur consommation médicale.

2. Protocole de l'enquête en 2021

- Population

L'enquête portera sur tous les enfants nés vivants ou mort-nés, dans les maternités publiques et privées et les maisons de naissance en France métropolitaine et les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROMs). Seront également inclus les enfants nés en dehors de ces services (domicile, autre, ...) si la mère a été transférée ensuite en maternité ou maison de naissance.

- Définition d'une naissance

Elle concerne tous les enfants nés vivants et tous les mort-nés, si la naissance a lieu à au moins 22 semaines d'aménorrhée et/ou si l'enfant pèse au moins 500 grammes à la naissance.

- Calendrier

Le recueil portera sur toutes les naissances du lundi 15 mars 2021 à 0 h au dimanche 21 mars 2021 à 24 h, dans toutes les maternités et maisons de naissance en France.

Pour faciliter l'organisation du travail dans les plus grandes maternités, l'enquête pourra avoir lieu entre le 8 et le 21 mars (Zone 1) ou le 15 et le 28 mars (Zone 2), en incluant les naissances survenant un jour sur deux.

L'organisation et la durée du recueil seront définies après concertation entre le référent de la maternité et la personne chargée de la coordination départementale.

Mode de recueil des données à la maternité

Pour chaque naissance, le recueil se réalisera en trois temps :

- un entretien auprès des femmes avant la sortie de la maternité,
- des informations collectées à partir des dossiers médicaux,
- une dernière partie en vue du suivi à 2 mois et de l'appariement pour la mère et l'enfant (fiche Contact).

- Organisation

L'enquête est pilotée par les services suivants :

- ✓ la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS),
- ✓ la Direction Générale de la Santé (DGS),
- ✓ la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES),
- ✓ l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm),
- ✓ Santé Publique France.

La coordination nationale est assurée par l'Equipe de recherche en Epidémiologie Obstétricale, Périnatale et Pédiatrique (EPOPé) de l'Inserm.

Au niveau départemental, la coordination de l'enquête est placée sous la responsabilité d'un référent de PMI, du réseau de santé en périnatalité, de l'ARS ou d'un coordinateur de l'Inserm suivant les organisations locales. Le coordinateur départemental s'assure du bon déroulement de l'enquête dans chaque maternité et fait le lien avec les personnes chargées de la coordination au niveau national.

3. Organisation pratique

- Temps de recueil

Le temps de recueil par naissance correspond à une heure de travail :

- . 30 min pour le repérage des femmes, la remise des lettres d'informations, la présentation orale de l'enquête, la demande d'accord et les interruptions éventuelles pendant l'entretien .
- . 20 min d'entretien auprès de la femme (y compris la partie 1 de la fiche Contact en vue du suivi à 2 mois)
- . 10 min de recueil de données à partir du dossier médical (y compris les parties 2 et 3 de la fiche Contact en vue de l'appariement),

- Rémunération

Chaque enquêteur sera embauché en tant que vacataire de l'Inserm.

La rémunération comprend :

- . un forfait de 22,62 € brut versé entre novembre 2020 et mars 2021. Il est indépendant du travail et correspond au temps de formation prévue en janvier-février 2021 et de familiarisation avec le travail demandé,
- . une rémunération de 22,62 € brut par questionnaire rempli, soit une heure de travail. Ce salaire sera versé entre juin et septembre 2021, en fonction de la date de réception des questionnaires au niveau national.
- . une rémunération de 22,62 € brut pour la saisie de la fiche Contact, via une application dédiée sur la base d'un forfait de 20 fiches Contact par heure (une seule personne par maternité chargée de ce travail, une sage-femme enquêtrice « principale »).

Ce salaire sera versé entre juin et septembre 2021, en fonction de la date de réception des questionnaires au niveau national.

4. Calendrier pour les enquêteurs

Novembre - Décembre 2020 : Envoi de votre dossier administratif au coordinateur régional de l'Inserm, le plus rapidement possible, et si possible avant fin décembre 2020.

Janvier 2021 : arrivée du matériel d'enquête chez le coordinateur départemental

Un « kit enquêteur » vous sera transmis. Il comprendra :

- Un « guide enquêteur » avec des consignes et des conseils utiles pour le recueil des données ,
- Un exemplaire du questionnaire « Naissance ». Les questionnaires à remplir seront livrés à la maternité ou à une autre adresse, suivant l'organisation locale,
- Un exemplaire des différentes lettres d'informations,
- Le formulaire sur lequel vous inscrirez le nombre de questionnaires que vous avez remplis (pour votre rémunération),
- La plaquette présentant les principaux résultats en 2016
- Un badge à porter pendant l'enquête.

Janvier-février 2021 : formation

Cette formation sera assurée par le coordinateur départemental de l'enquête ou une autre personne (notamment un coordinateur de l'Inserm), le plus souvent sous la forme d'une réunion (en présentielle ou en visio). Ce temps de formation est très important pour assurer une bonne qualité du recueil de données. En effet, il est indispensable de vous familiariser avec le protocole de l'enquête (recueil en maternité et suivi à 2 mois, comment présenter l'enquête, quelles sont les lettres d'information à remettre aux femmes, quelles parties du questionnaire Naissance remplir selon la situation de la femme, et contenu du questionnaire Naissance). De plus, il est nécessaire que vous sachiez comment s'organise l'enquête dans la maternité où vous effectuerez le travail.

Mars 2021 : collecte des données

- Recueil des données pour les naissances du 15 mars au 21 mars. Le recueil pourra concerner les naissances du 8 au 21 mars (zone 1) ou du 15 au 28 mars (zone 2) dans les maternités les plus grandes (voir avec le coordinateur départemental).
- Disponibilité au-delà des dates de collecte des données, pour remplir la partie médicale des questionnaires Naissance
- Vérification de l'exhaustivité par rapport au registre des naissances et vérification de la qualité du remplissage des questionnaires.
- Vérification du remplissage de la fiche Contact, en accord avec la première page du questionnaire Naissance et fiche Contact détachée et remise à la sage-femme enquêtrice principale.
- Centralisation des questionnaires Naissance par le coordinateur de votre département.

5. Pour plus d'information

<https://enp.inserm.fr> (notamment l'espace docuthèque pour les publications)

Rapport de l'Enquête nationale périnatale 2016 : les naissances et les établissements, situation et évolution depuis 2010. Rapport rédigé par l'Inserm et la DREES. Enquête réalisée avec la participation des services départementaux de Protection maternelle et infantile, et des réseaux de santé en périnatalité. Octobre 2017.

Blondel B, Coulm B, Bonnet C, Goffinet F, Le Ray C, National coordination group of the National Perinatal Surveys. Trends in perinatal health in metropolitan France from 1995 to 2016 : results from the French National Perinatal Surveys. J Gynecol Obstet Hum Reprod 2017; 46:669-681.3.